

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

aide psychopédagogique Question écrite n° 29638

### Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des professionnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Depuis 1990, ces réseaux, composés d'équipes pluridisciplinaires, sont à la disposition des écoles maternelles et primaires et apportent leur soutien aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage ou relationnelles particulières grâce aux enseignants spécialisés chargés de l'aide pédagogique, de l'aide rééducative, et de psychologues. Une vive inquiétude est née, découlant du non remplacement de postes de rééducateurs et de l'amoindrissement des départs en formation. Ces professionnels craignent désormais que ces réseaux soient remis en cause. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir l'éclairer sur ses intentions quant à l'avenir du métier de rééducateurs de l'éducation nationale et les objectifs fixés en matière de missions d'aide spécialisée, de remédiation et de prévention sur le temps scolaire, d'analyse et de mise en place des aides adaptées à chaque élève en difficulté.

### Texte de la réponse

La durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres. Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Dans ce nouveau contexte, le rôle des enseignants qui exercent dans les RASED devra évoluer. Il conviendra notamment que l'action de ces personnels soit mieux centrée sur les écoles où le nombre et la nature des difficultés rencontrées par les élèves sont plus importants qu'ailleurs. Cela aura, en outre, l'avantage d'éviter une dispersion inutilement coûteuse et de cibler les interventions spécialisées sur la plus grande difficulté.

#### Données clés

Auteur: M. Michel Sordi

Circonscription: Haut-Rhin (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 29638 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7049

**Réponse publiée le :** 9 septembre 2008, page 7810